



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

**Inspection générale de l'environnement
et du développement durable**

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
sur Demande d'avis sur la modification n°2 du PLU de la
commune de Montauban (82)**

N°saisine : 2025-014843
N°MRAe : 2025AO91

Toulouse, le 25 août 2025

Par courrier daté du 16 mai 2025 reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 23 mai 2025, la Commune de Montauban a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Demande d'avis sur la modification n°2 du PLU de la commune de Montauban (82) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 23 août 2025 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.